

BIBLIOTHÈQUE

Les résultats analysés ci-dessous proviennent des données 2016 issues de l'enquête annuelle menée par l'Observatoire de la Lecture publique du ministère de la Culture qui a en charge la collecte, l'exploitation et la diffusion de données statistiques relatives aux bibliothèques publiques. Les moyennes nationales ne sont pas publiées à ce jour, ce qui empêche une mise en regard avec les moyennes régionales.

638 établissements de lecture publique sont recensés en Paca, tous niveaux confondus. 488 collectivités ont répondu à l'enquête menée par le ministère de la Culture :

- moins de 10 000 habitants : 418 établissements.
- plus de 10 000 habitants : 70 établissements.

Dans le cas des réseaux de bibliothèques, municipaux ou intercommunaux, les données ont été rassemblées en une seule réponse. Par exemple, le réseau Dracénie composé de 14 équipements compte pour un établissement. Ce principe méthodologique n'avait pas été adopté pour les enquêtes précédentes, ce qui complexifie la comparaison avec les données 2014.

La totalité des répondants couvre 92 % de population globale, soit 4 585 000 habitants.

- population pour les 418 établissements : 1 000 000 hab.
- population pour les 70 établissements : 3 585 000 hab.

TYPLOGIE

Rappel de la classification des bibliothèques, réalisée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques départementales de Prêt (ces critères s'entendent comme des minimas) :

Bibliothèques de niveau 1 (correspondant aux normes et recommandations de l'État)

- 2 € de crédit d'acquisition par habitant
- Ouverture hebdomadaire : 12 heures
- Surface : 0,07 m² par habitant (minimum de 100 m²)
- 1 agent de catégorie B filière culturelle pour 5 000 habitants
- 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants

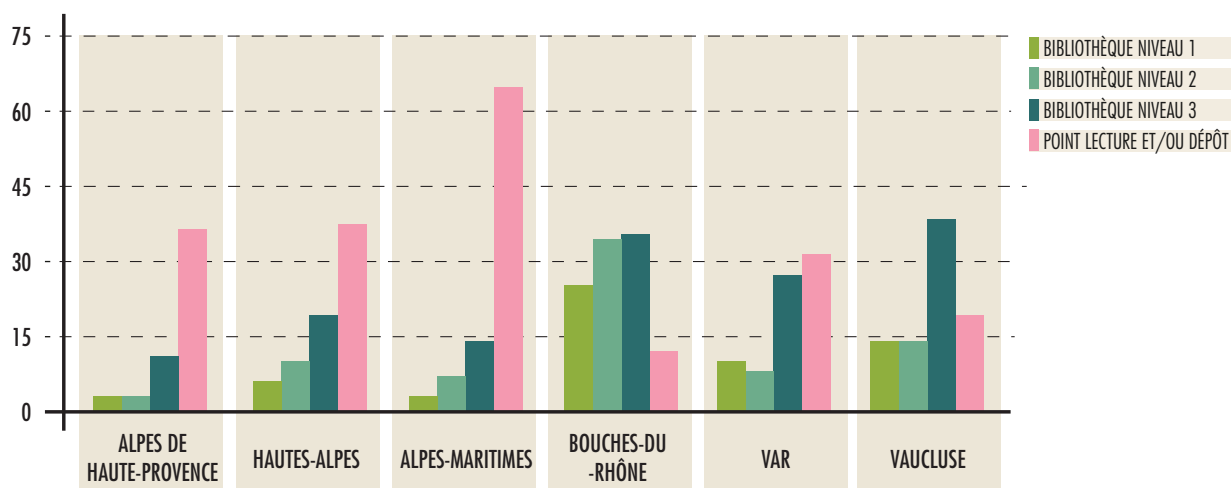
Bibliothèques de niveau 2

- 1 € de crédit d'acquisition par habitant
- Ouverture hebdomadaire : 8 heures
- Surface de 0,04 m² par habitant (minimum de 50 m²)
- Un salarié qualifié

Bibliothèques de niveau 3

- 0,50 € de crédit d'acquisition par habitant
- Ouverture hebdomadaire : 8 heures
- Surface de 0,04 m² par habitant (minimum de 25 m²)
- Bénévoles qualifiés

En-deçà de ces critères, les établissements sont qualifiés de points lecture ou dépôts.



EMPRUNTEURS ACTIFS 97 % DE RÉPONSES

Un emprunteur actif est un usager à jour de son inscription, ayant emprunté au moins un document dans l'année civile.

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	POPULATION DESSERVIE	NOMBRE D'EMPRUNTEURS ACTIFS	MOYENNE/ÉTABLISSEMENT	TAUX D'EMPRUNTEURS ACTIFS/POPULATION
MOINS DE 10 000 HAB.	407	987 800	147 500	362	14,9 %
PLUS DE 10 000 HAB.	68	3 561 000	309 300	4 549	8,7 %
TOTAL RÉPONDANTS	475	4 548 800	456 800		
MOYENNE RÉPONDANTS				962	10,0 %

La moyenne régionale est de 10 % (contre 11 % en 2014, déjà inférieure de la moyenne nationale). Quelques établissements se détachent positivement de cette faible moyenne, notamment dans des petits villages des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, souvent équipés pour plusieurs communes et qui desservent au-delà (La Salle-les-Alpes par exemple). À l'inverse, les grandes villes ont de très faibles taux : Toulon (4,5 %), Marseille (5,6 %), Le Cannet et Orange (5 %), Carpentras (4,7 %), Les Pennes-Mirabeau (4,23 %). À noter que Toulon, Marseille, Les Pennes-Mirabeau et Carpentras ont chacune des projets de construction (Carpentras ayant inauguré sa nouvelle Bibliothèque Inguimbertaine en 2017). Plus la taille de la collectivité est importante, plus le taux d'emprunteurs actifs est faible, sauf pour les nouveaux établissements.

SURFACE 99 % DE RÉPONSES

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	POPULATION DESSERVIE	SURFACE TOTALE EN M ²	SURFACE EN M ² MOYENNE/ÉTABLISSEMENT	MOYENNE M ² /HAB.
MOINS DE 10 000 HAB.	416	999 600	60 100	144	0,06
PLUS DE 10 000 HAB.	70	3 585 400	165 600	2 366	0,05
TOTAL RÉPONDANTS	486	4 585 000	225 700		
MOYENNE RÉPONDANTS				464	0,05

La surface moyenne régionale par habitant est identique à celle de 2014 : 0,05 m². Relevons que certains établissements se détachent de ces taux, comme Bonnieux (0,7 m² par hab) et Barcelonnette (0,34 m² par hab), situés dans des communes de moins de 3 000 habitants. Concernant les collectivités de plus de 10 000 habitants, Mouans-Sartoux (10 219 hab) se situe à 0,16 m², le meilleur ratio de cette catégorie. Les établissements desservant moins de 10 000 habitants tendent à se rapprocher de la norme surface moyenne/habitant des bibliothèques de niveau 1. À l'inverse, la surface moyenne/habitant des établissements desservant plus de 10 000 habitants se rapproche de la norme des bibliothèques de niveau 2.

PERSONNEL 99 % DE RÉPONSES

En 2016, la quasi totalité du panel a répondu à cette question (99 %).
Les données ne peuvent donc pas être comparées à celles de 2014 avec ses 19 % de réponses seulement.

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	POPULATION DESSERVIE	TOTAL ETP	MOYENNE/ÉTABLISSEMENT
MOINS DE 10 000 HAB.	415	994 200	394	0,9
PLUS DE 10 000 HAB.	68	3 482 500	1 784	26,2
TOTAL RÉPONDANTS	483	4 476 700	2 178	

Selon le déclaratif des répondants, on compte 2 178 ETP pour le territoire régional, soit une moyenne de 4,5 ETP par établissement. La moyenne des collectivités de plus de 10 000 habitants est de 26 ETP par établissement (allant de 2 ETP pour Tarascon ou Le Luc à 295 ETP pour le réseau marseillais). La moyenne pour celles de moins de 10 000 habitants est de seulement 1 ETP par établissement ; moyenne portée à 2 ETP avec les bénévoles, amenant ainsi le total des « effectifs » à 886.

En 2015, le nombre moyen d'agents salariés par les bibliothèques (n'incluant pas les établissements des villes de moins de 2 000 habitants) était de 6 pour 10 000 habitants. En Paca, pour l'année 2016, le ratio tombe à 5.

OUVERTURE AU PUBLIC 99 % DE RÉPONSES

L'amplitude horaire des bibliothèques desservant moins 10 000 hab varie de 1 h à 35 h/semaine (6 établissements déclarent ouvrir 35 h : La Roquette-sur-Siagne, Saint-Martin-d'Entraunes et Belvédère dans les Alpes-Maritimes ainsi que Varages, Tanneron et Signes dans le Var). Dans cette catégorie, 10 bibliothèques ouvrent le dimanche. La moyenne s'élève à 12h/semaine (contre 13 h en 2014). Dans les bibliothèques desservant plus de 10 000 hab, l'amplitude horaire varie de 16 h à 57 h/semaine pour la ville de Nice (48 h pour Draguignan et Aix-en-Provence). Une seule bibliothèque ouvre le dimanche (Nice).

La moyenne s'élève à 30 h/semaine (contre 29 h en 2014). Pour mémoire et dans l'attente de la moyenne nationale 2016, celle de 2015 était de 14 h.

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	MOYENNE OUVERTURE HEBDO / ÉTABLISSEMENT
MOINS DE 10 000 HAB.	416	12 h
PLUS DE 10 000 HAB.	68	30 h
TOTAL RÉPONDANTS	484	
MOYENNE RÉPONDANTS		15 h

ACQUISITIONS 99 % DE RÉPONSES

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	POPULATION DESSERVIE	BUDGET TOTAL	BUDGET MOYEN / ÉTABLISSEMENT	MOYENNE ACQUISITION / HAB.
MOINS DE 10 000 HAB.	415	998 900	1 557 100 €	3 752 €	1,56 €
PLUS DE 10 000 HAB.	68	2 692 500	6 013 100 €	88 428 €	2,23 €
TOTAL RÉPONDANTS	483	3 691 400	7 570 200 €		
MOYENNE RÉPONDANTS				15 673 €	2,05 €

La moyenne régionale du budget d'acquisition/habitant a chuté de 0,15 € par rapport à 2014 (2,20 €). Une baisse constante observée depuis 2011 avec ses 2,26 €. Cette baisse est significative pour les bibliothèques desservant moins de 10 000 hab (1,88 €/hab en 2014 ; 1,56 €/hab en 2016). Dans la catégorie des collectivités de moins de 10 000 habitants, le budget maximum est détenu par la médiathèque de Cavalaire-sur-Mer avec 30 400 € (4,18 €/hab).

ACTION CULTURELLE 95 % DE RÉPONSES

POPULATION DES COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE RÉPONSES BIBLIOTHÈQUES	POPULATION DESSERVIE	BUDGET GLOBAL	BUDGET MOYEN / ÉTABLISSEMENT	EUROS / HAB.
MOINS DE 10 000 HAB.	396	948 000	464 100 €	1 172 €	0,48 €
PLUS DE 10 000 HAB.	67	3 585 400	1 559 300 €	23 273 €	0,43 €
TOTAL RÉPONDANTS	463	4 533 400	2 023 400 €		
MOYENNE RÉPONDANTS				4 370 €	0,44 €

Le budget cumulé consacré à l'action culturelle est de 2 M € pour 4,6 M d'hab, soit une moyenne de 4 370 € par établissement. En 2014, le budget global du panel était de 2,1 M € pour 3,8 M d'hab. Sur les 396 répondants des communes de moins de 10 000 hab, 294 déclarent ne pas avoir de budget d'action culturelle, soit 54 %. Si ces établissements étaient écartés, le budget moyen par établissement grimperait alors à 2 550 € pour les 182 autres établissements. Pour les moins de 10 000 hab, le budget le plus élevé est alloué par Le Cannet-des-Maures avec 16,50 €/hab. Pour les plus de 10 000 hab, Pélissanne l'emporte avec 2,41 €/hab. Le budget dédié à l'action culturelle en bibliothèque équivaut à seulement 27 % du budget accordé à l'acquisition, reflétant ainsi un positionnement des bibliothèques de la région en faveur des collections.